

Madame, Monsieur,

Le Ministre de la Santé, Olivier Véran, a annoncé un « assouplissement » des recommandations nationales relatives aux visites dans les établissements hébergeant des personnes âgées à compter du 05 juin 2020.

Toutefois, dans les instructions données par l'ARS en date du 01 juin 2020, que vous trouverez associé à ce courrier, cet assouplissement est très relatif puisque nous sont données des instructions pour la « limitation de la circulation au sein de l'établissement ».

En effet, les consignes impératives suivantes nous sont données :

- Respect des gestes barrières et mesures de distanciation physique (1.50 m)
- Garantie d'une double circulation pour qu'à aucun moment visiteur et résidents ne se croisent
- Lavage des mains par Solution Hydro alcoolique - Port de masques chirurgicaux
- Enregistrement de l'ensemble des visites sur un registre dédié avec confirmation de l'absence de symptômes
- **Respect d'un circuit sécurisé de visite pour éviter tout contact entre le visiteur et les résidents et les personnels de l'établissement**
- Le nombre de visites simultanées est fixé en fonction de la capacité de l'établissement
- Pas d'échange d'objet ou de denrées
- Les rencontres en extérieur sont privilégiées **pour que les visiteurs n'entrent pas dans l'établissement**
- En deuxième intention, les visites se font dans un espace dédié au rez-de-chaussée de l'établissement
- Les visites en chambre sont conditionnées à l'état de santé du Résident (deux personnes maximum)

Comme vous pouvez le constater, il existe un fort « décalage » entre la communication ministérielle relayée par la presse et les consignes données sur le terrain aux établissements.

Afin d'agir en conformité avec les instructions reçues le 01/06/2020 nous vous informons par la présente des modalités de visite applicables au sein de l'Institut Hélio Marin à compter du 05 juin 2020 : les **visites continuent à être réalisées sur rendez-vous du lundi au vendredi** dans les locaux prévus pour les visites Famille/Résident.

De plus, les sorties en famille ne sont pas autorisées pour le moment, même pour la fête des mères.

Toutefois, vous avez la possibilité de déposer une carte ou un petit cadeau (alimentaire,...) pour la fête des mères au plus tard le vendredi 05 juin avant 18h00, ce présent lui sera remis le dimanche 07 juin.

Il n'est pas non plus possible de déjeuner dans l'établissement avec votre parent. Nous attendons les consignes gouvernementales sur le sujet qui devraient arriver dans les semaines qui viennent.

Ces recommandations de visite sont aussi tributaires de la situation sanitaire de l'établissement : **nous vous informons qu'un résident de l'établissement a été testé Covid19 positif**, nous incitant ainsi à la plus grande prudence à la demande de l'Agence Régionale de Santé, suspendant ainsi notamment toute visite dans l'unité concernée jusqu'au 14 juin.

Pour autant, dans le même esprit d'anticipation qui nous anime depuis le début de cette crise sanitaire, nous avons réfléchi à un plan de déconfinement progressif, et nous vous proposons l'expérimentation suivante :

- A partir du 08 juin 2020, pour les services ouverts, des visites supplémentaires, sur rendez-vous, sur les terrasses extérieures dans chacune des unités de vie, avec la possibilité de 4 créneaux supplémentaires d'une heure de 14h à 18h du lundi au vendredi, soit 20 visites par unité par semaine.
- Cette organisation sera testée pour les services protégés à partir du 15 juin, avec 2 créneaux de visite quotidienne par unité de vie du lundi au vendredi, soit 10 visites par unité par semaine.

Comptant sur votre coopération et votre compréhension, je vous prie d'agréer Madame, Monsieur, l'expression de nos cordiales salutations.

R. Batifoulié
Directeur

